

RCS : AUBENAS
Code greffe : 0702

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de AUBENAS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2020 B 00323
Numéro SIREN : 883 703 498
Nom ou dénomination : CHAMATEX GROUP

Ce dépôt a été enregistré le 03/07/2020 sous le numéro de dépôt 4574

Greffe du tribunal de commerce d'Aubenas



Acte déposé en annexe du RCS

Dépôt :

Date de dépôt : 03/07/2020

Numéro de dépôt : 2020/4574

Type d'acte : Rapport du commissaire aux apports

Déposant :

Nom/dénomination : CHAMATEX GROUP

Forme juridique : Société par actions simplifiée à associé unique

N° SIREN : 883 703 498

N° gestion : 2020 B 00323



CHAMATEX Group
Société par actions simplifiée au capital de 1 500 euros
Siège social : 1285 route de Saint Romain d'Ay – Munas - 07290 ARDOIX
883 703 498 RCS AUBENAS

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX APPORTS
SUR LA VALEUR DES APPORTS DEVANT ETRE EFFECTUES A LA
SOCIETE**

110 rue du Chat Botté - 01700 BEYNOST - Tél. 04.37.85.52.40 Fax. 04.78.55.06.57
SARL au capital de 100.000 euros inscrite au Tableau de l'Ordre des Experts-Comptables de Lyon et à la Compagnie Régionale des commissaires aux
comptes de Lyon
RCS BOURG-EN-BRESSE 398 482 448 - APE 6920Z - N° TVA intracommunautaire FR53398482448

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX APPORTS

En exécution de la mission qui nous a été confiée par décision de l'associé unique du 22 juin 2020 concernant l'évaluation de l'apport des titres de la société **CHAMATEX** à la société **CHAMATEX Group** par les sociétés **GRH, GREEN, BDFIL** et les personnes suivantes Monsieur **Guy MARIOT** Monsieur **Stéphane FOREL** et Monsieur **Alain VILLEVAL**, nous avons établi le présent rapport prévu à l'article L. 225-147 du Code de Commerce.

La valeur des titres a été arrêtée dans le traité d'apport entre les sociétés **GRH, GREEN, BDFIL** et les personnes suivantes : Monsieur **Guy MARIOT** Monsieur **Stéphane FOREL**, Monsieur **Alain VILLEVAL** et **CHAMATEX Group**. Il nous appartient d'exprimer une conclusion sur le fait que la valeur de l'apport n'est pas surévaluée.

A cet effet, nous avons effectué nos diligences selon les normes de la Compagnie nationale des Commissaires aux comptes applicables à cette mission ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la valeur de l'apport, à s'assurer que celui-ci n'est pas surévaluée et à vérifier qu'il correspond au moins à la valeur nominale des actions à émettre par la société bénéficiaire de l'apport.

Notre mission prenant fin avec le dépôt du rapport, il ne nous appartient pas de mettre à jour le présent rapport pour tenir compte des faits et circonstances postérieurs à sa date de signature.

Après avoir rappelé les modalités de l'opération projetée il nous appartient d'indiquer :

1. Présentation de l'opération et description de l'apport,
2. L'exposé de nos diligences et notre appréciation de l'évaluation des apports.
3. Synthèse – points clés,
4. Conclusion.

1 – PRESENTATION DE L'OPERATION ET DESCRIPTION DE L'APPORT

Caractéristiques des titres apportés

Les titres apportés représentent la pleine propriété des cent quatre-vingt-dix mille huit cent soixante-treize (190.873) actions détenues dans le capital de la société **CHAMATEX**,



La société **CHAMATEX** est une société par actions simplifiée dont le siège social est sis 1285 route de Saint Romain d'Ay – Munas - 07290 ARDOIX, immatriculée sous le numéro 320 399 769 RCS AUBENAS. Son capital social est de 3.156.500 euros, divisé en 315.650 actions de 10 euros chacune actuellement réparties comme suit :

Associés	Actions	Pourcentage
G.R.H.	208.000	65,90%
GREEN	36.000	11,41%
APICIL PROXIMITE	34.000	10,77%
BDFIL	16.000	5,07%
Alain VILLEVAL	4.720	1,50%
EVEREST ONE	4.400	1,39%
Stéphane FOREL	3.330	1,05%
René CHETAIL	1.200	0,38%
Guy MARIOT	800	0,25%
Alban GARIN	800	0,25%
Jean-Louis GARIN	800	0,25%
CHAMATEX	5.600	1,77%
Total	315.650	100%

La société CHAMATEX a pour activité la conception, la fabrication, la transformation, l'assemblage, la distribution et le négoce de tous produits textiles bruts, semi-finis, finis ou intégrés dans un produit.

Caractéristiques de la société bénéficiaire de l'apport

La société CHAMATEX GROUP

Société par actions simplifiée au capital de 1.500 euros

Dont le siège social est sis 1285 route de Saint Romain d'Ay – Munas - 07290 ARDOIX

Immatriculée sous le numéro 883 703 498 RCS AUBENAS

Représentée par la société G.R.H. en qualité de Présidente

Description de l'apport

Dans le cadre d'une réorganisation de l'actionnariat de la société **CHAMATEX**, les Apporteurs souhaitent apporter tout ou partie des titres qu'ils détiennent dans le capital de la société **CHAMATEX** à la Société **CHAMATEX Group**.

Parmi les Apporteurs, **G.R.H.** est, à ce jour, associé unique de la Société Bénéficiaire.

Les Apporteurs apportent à la Société Bénéficiaire, la pleine propriété de cent quatre-vingt-dix mille huit cent soixante-treize (190.873) actions qu'ils détiennent dans la société CHAMATEX,



Evaluation des apports

- Apport par la société **G.R.H.** de la pleine propriété de cent cinquante-et-un mille quatre-vingt-neuf (151.089) actions sur les deux cent huit mille (208.000) actions qu'elle détient dans la société **CHAMATEX** ; les 151.089 actions apportées étant évaluées à 3.716.794,19 euros ;
- Apport par la société **GREEN** de la pleine propriété de vingt-six mille huit cent cinquante-quatre (26.854) actions sur les trente-six mille (36.000) actions qu'elle détient dans la société **CHAMATEX** ; les 26.854 actions apportées étant évaluées à 660.609,25 euros ;
- Apport par la société **BDFIL** de la pleine propriété de quatre mille quatre cent quatre-vingt (4.480) actions sur les seize mille (16.000) actions qu'elle détient dans la société **CHAMATEX** ; les 4.480 actions apportées étant évaluées à 110.208,14 euros ;
- Apport par Monsieur **Guy MARIOT** de la pleine propriété de quatre cents (400) actions sur les huit cents (800) actions qu'il détient dans la société **CHAMATEX** ; les 400 actions apportées étant évaluées à 9.840,01 euros ;
- Apport par Monsieur **Stéphane FOREL** de la pleine propriété de l'intégralité des trois mille trois cent trente (3.330) actions qu'il détient dans la société **CHAMATEX** ; les 3.330 actions apportées étant évaluées à 81.918,11 euros ;
- Apport par Monsieur **Alain VILLEVAL** de la pleine propriété de l'intégralité des quatre mille sept cent vingt (4.720) actions qu'il détient dans la société **CHAMATEX** ; les 4.720 actions apportées étant évaluées à 116.112,15 euros.

Soit 190.873 actions apportées pour 4 695 481,85 €uros. Cette valorisation de la société **CHAMATEX** est identique à celle retenue par des investisseurs dans le cadre de leur entrée au sein du groupe, qui doit intervenir concomitamment aux présents Apports.

Rémunération de l'apport

En contrepartie des Apports ci-dessus évalués à 4.695.481,85 euros pour 190 873 actions **CHAMATEX**, il sera attribué aux Apporteurs 4.696 actions nouvelles de la Société **CHAMATEX Group** d'une valeur nominale d'1 euro chacune, assorties chacune d'une prime d'apport d'environ 999 euros, entièrement libérées, qui seront émises par la Société Bénéficiaire à titre d'augmentation de son capital social, au prix unitaire d'1 euro par action nouvelle créée, et réparties comme suit :

- 3.717 actions nouvelles de la **CHAMATEX Group** attribuées à la société **G.R.H.**, d'une valeur nominale d'1 euro et assorties chacune d'une prime d'apport d'environ 999 euros (soit une prime d'apport globale de 3.713.077,19 euros) ;
- 661 actions nouvelles de la **CHAMATEX Group** attribuées à la société **GREEN**, d'une valeur nominale d'1 euro et assorties chacune d'une prime d'apport d'environ 999 euros (soit une prime d'apport globale de 659.948,25 euros) ;



- 110 actions nouvelles de la **CHAMATEX Group** attribuées à la société **BDFIL**, d'une valeur nominale d'1 euro et assorties chacune d'une prime d'apport d'environ 999 euros (soit une prime d'apport globale de 110.098,14 euros) ;
- 10 actions nouvelles de la **CHAMATEX Group** attribuées à Monsieur **Guy MARIOT**, d'une valeur nominale d'1 euro et assorties chacune d'une prime d'apport d'environ 999 euros (soit une prime d'apport globale de 9.830,01 euros) ;
- 82 actions nouvelles de la **CHAMATEX Group** attribuées à Monsieur **Stéphane FOREL**, d'une valeur nominale d'1 euro et assorties chacune d'une prime d'apport d'environ 999 euros (soit une prime d'apport globale de 81.836,11 euros) ;
- 116 actions nouvelles de la **CHAMATEX Group** attribuées à Monsieur **Alain VILLEVAL**, d'une valeur nominale d'1 euro et assorties chacune d'une prime d'apport d'environ 999 euros (soit une prime d'apport globale de 115.996,15 euros).

2 – DILIGENCE ET APPRECIATION DE LA VALEUR DES APPORTS

Nous avons effectué les diligences que nous avons estimé nécessaires, par référence à la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

Nos diligences ont consisté à :

- Rencontrer les personnes en charge de l'opération pour prendre connaissance de son contexte, des modalités comptables, juridiques et fiscales envisagées, en marge de l'examen du contenu du projet de traité d'apport ;
- Vérifier la pleine propriété des titres apportés en me faisant confirmer l'absence de toute garantie ou nantissement s'y rapportant ;
- Contrôler la valeur attribuée à l'apport,
- Vérifier qu'il n'y a pas de faits ou d'événements susceptibles de remettre en cause la valeur de l'apport.
- Consulter les documents juridiques et financiers mis à notre disposition concernant la vie sociale

Appréciation de la méthode de valorisation de l'apport

Aux termes du projet de traité d'apport, les parties sont convenues de retenir une valorisation identique à celle retenue par des investisseurs dans le cadre de leur entrée au capital de la Société par la voie d'une cession de titre qui doit intervenir concomitamment à l'apport de titre.

Le choix de cette méthode s'appuie sur la valorisation déterminée pour l'opération du groupe **CHAMATEX Group** et acceptée par un fonds (opération externe). Cette méthodologie n'appelle, pas de commentaire de ma part.



[Signature]

Réalité de l'apport

Dans le cadre de mes travaux, nous nous sommes assurés de la pleine propriété par les parties des actions objet du présent apport.

3. SYNTHÈSE – POINTS CLÉS

Diligences mises en œuvre

Afin d'apprécier la valeur des titres **CHAMATEX** apportés, nous avons examiné la valeur de la société à partir d'approche de valeur sur des multiples de la société.

Eléments essentiels ayant une incidence sur la valeur

Ces apports qui conduiront à terme à la détention de 60.46 % des titres de **CHAMATEX** par la société **CHAMATEX Group**, s'inscrivent dans le cadre d'une opération de restructuration du groupe.

4. CONCLUSION

Sur la base de nos travaux, nous concluons que la valeur de l'apport n'est pas surévaluée et, en conséquence, que l'actif net apporté est au moins égal au montant de l'augmentation de capital et de la prime d'apport de la société **CHAMATEX Group**.

Fait à Beynost, le 02 juillet 2020



ABAX CONSEILS
Marie Laure VAN NGUYEN

